

À l'attention de la Régie de l'Énergie.
greffe@regie-energie.qc.ca

Objet : à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

À l'égard de ce projet des compteurs d'Hydro-Québec, de nombreux conseils de ville ont voté des résolutions en vue d'un moratoire sur leur territoire et en guise de soutien à la demande de gratuité de l'option de retrait demandée par l'Assemblée Nationale. Hydro-Québec fait un affront à la démocratie municipale en installant malgré tout des compteurs émetteurs de fréquences sur leurs territoires. Cela m'insulte. À cet égard, j'ai été témoin de grandes colères chez des citoyens choisissant désormais, comme seule solution pour se faire respecter, de barricader leur compteur mécanique. Seulement à titre d'exemple, les médias ont rapporté des cas d' affront à la démocratie à Dorval ainsi qu'à L'Assomption. Hydro-Québec semble utiliser la tactique du « Faux choix » comme on fait avec les enfants. Pour qu'on respecte ma liberté, j'ai opté pour un troisième choix, garder mon compteur mécanique.

Malgré un vote **UNANIME** à l'Assemblée Nationale en vue d'annuler les frais associés au droit de retrait, Hydro-Québec les maintient. J'ai ouïe dire que la société ne songe qu'à les réduire. Absurdité. Je crois que nous devrions respecter la démocratie en écoutant nos élus, en associant la gratuité à l'option de retrait.

Je crois que la gratuité est requise pour tous ceux qui désirent un compteur sans émissions. Une demande de retrait devrait impliquer le changement automatique des compteurs voisins ainsi que le retrait des routers des secteurs visés. Dans sa version actuelle, l'option de retrait est injuste, voire inapplicable compte tenu de voisins qui ne la choisissent pas, ou lorsque des compteurs des autres logements se trouvent dans notre propre appartement. L'option de retrait doit soustraire les rayonnements émis par les compteurs voisins et les routers du secteur résidentiel visé. De plus, il faut tenir compte de l'incapacité de payer des personnes à faibles revenus, malades et démunies. Nous devons également tenir compte des électrosensibles qui n'ont pas à être pénalisés. J'ajoute que des frais de relevé sont déjà perçus via les frais de base déjà facturés. Des frais supplémentaires sont illogiques et génèrent des injustices.

Je vous informe que j'habite une coopérative d'habitation de 11 logements et que nous refusons à l'unanimité l'installation de nouveaux compteurs. Nous gérons l'accès pour la lecture puisqu'ils sont à l'intérieur. C'est de la résistance passive. Nos lettres de refus ont été envoyées à Hydro-Joliette.

Nous voulons garder nos compteurs mécaniques puisque cette technologie fonctionne bien, a fait ses preuves, dure plus longtemps que les nouveaux compteurs qu'on nous impose et n'émet aucune onde. Grâce à ces compteurs, nos données personnelles de consommation demeurent privées. Je déplore également qu'on procède à l'installation

des nouveaux compteurs émetteurs de hautes-fréquences sans que la communauté scientifique (non-subsventionnée par l'industrie des télécommunications) soumette la preuve irréfutable de leur innocuité sur la santé humaine.

Je vous prie, chers représentants de la Régie de l'énergie, de m'aider à croire que vous êtes réellement à l'écoute de la population et que vous la représentez vraiment. J'insiste appliquons le principe de précaution.

Merci de votre attention. En espérant une collaboration dans les plus brefs délais.

Sarah-Danielle Nicole-Suzeau
Présidente, La Maison de Corfou
389 rue Garneau
Joliette, Québec
J6E8B1